

M. FARRE ET LE GÉNÉRAL BOURBAKI

Au moment où l'attention se trouve fixée sur une campagne d'Afrique qui rappelle les glorieux services de Bourbaki, — faire passer dans le cadre de réserve M. Farre, le grotesque organisateur de la ridicule campagne de Tunisie, et sacrifier le héros d'Algérie, c'est bien le comble de l'imprudence!

M. de Freycinet disait en 1870, à propos du même Bourbaki: « La République ne doit pas avoir le félicisme des années noires militaires. » Aussi a-t-elle mis de côté les ducs d'Anjou, les Mac-Mahon, les Canrobert, et élevé les Saussier, les Billot, les Farre.

Mais, dans le cas du général Bourbaki, il y a encore la vengeance particulière de M. Farre.

Lorsque, après l'investissement de Paris, le gouvernement du 4 Septembre songea à organiser une armée dans le Nord, c'est à Bourbaki que cette tâche fut confiée; il s'en acquitta avec une activité et un talent d'organisateur auxquels le général Faiderbe, malgré toute sa partialité, fut obligé de rendre hommage de son livre sur la Campagne de l'armée du Nord, tout en disant la vérité sur le rôle du général Farre:

« M. Testelin s'adressa au colonel Farre, directeur des fortifications à Lille, et se fit adjoindre à la délégation de la Défense nationale, avec le grade de général de brigade.

On s'occupa de recueillir les éléments d'organisation des forces dont on disposait. Ce travail pénible, qui ne pouvait marcher qu'à travers des difficultés de toute nature, commençait à donner cependant quelques résultats, lorsque, le 27 octobre, le général Bourbaki vint prendre le commandement de l'armée du Nord.

Partout une activité fébrile fut déployée, et le 6 novembre, on put établir la composition de la première division du vingt-deuxième corps.

La première division était prête à marcher, et la formation de corps devant entrer dans la deuxième division était entamée, lorsque le général Bourbaki, à la suite de manifestations hostiles des populations, quitta le commandement supérieur du vingt-deuxième corps, le 19 novembre.

C'est clair, rien n'était fait avant l'arrivée de Bourbaki. Le général Paulze d'Ivoy l'a également déclaré devant la commission d'enquête:

« C'est le général Bourbaki qui a donné la première impulsion. Avant lui, il n'y avait rien, il n'y avait pas d'armes, je puis affirmer que, lorsque le général Bourbaki est arrivé, tout a bien changé. »

Et M. Testelin: « Lorsque le général Farre a été nommé, nous avons essayé d'organiser quelque chose; le général Bourbaki est arrivé le 27 octobre; ne pouvant aucune espèce d'armes, il voulait partir. Il disait: Je croyais trouver une armée, et il n'y a rien. »

Donc, le général Farre, loin d'avoir organisé l'armée du Nord, détruisit celle que Bourbaki lui avait léguée, en se faisant battre à Villers-Bretonneux, en y perdant 5,000 hommes, 9 canons et 2 drapeaux, et en paralysant tous les efforts de la défense après le départ de Bourbaki, ainsi qu'il résulte de la déposition de M. Maurice, ancien maire de Douai:

« Lorsque nous avons enlevé Bourbaki, nous sommes tombés de nous-mêmes dans une quasi-inaction. Nos 15 millions, nos 40,000 hommes ont été paralysés jusqu'à l'arrivée de Faiderbe. »

Ces dépositions sont un trait de lumière pour ce qui vient de se passer entre les généraux Farre et Bourbaki.

Le général Farre n'a livré qu'un combat où il a essuyé une défaite. On comprend qu'envious du passé militaire de Bourbaki, il ait voulu se venger.

Seulement il a mal choisi l'instant. Le pays et l'armée font entre M. Farre et le général Bourbaki une parallèle qu'il est étonné de ne pas provoquer. (Gazette de France)

La multiplication des places

On sait que les radicaux, pour se créer des partisans, ont multiplié à l'infini les places. Pour un emploi ils ont créé jusqu'à dix employés. C'est ainsi qu'il y a à quelque temps on comptait onze attachés de cabinet pour un seul ministre. Nous avons souvent protesté contre cet abus scandaleux, qui a pour objet de transformer en véritable vache à lait le budget de la France, résultat qui se chiffre par une augmentation de cinquante millions.

Les choses sont devenues si scandaleuses que la commission du budget elle-même s'est émue.

On annonce, en effet, que sur ses protestations réitérées, il est question d'introduire de profondes modifications dans l'organisation du personnel des diverses administrations.

Le ministre des finances, qui avait été prié d'étudier un système nouveau, vient d'adresser à ce sujet une note détaillée à tous les membres de la commission du budget.

Nous tâcherons de nous renseigner sur les plans de M. Magnin, mais, étant donné le régime et l'homme, il nous étonnerait bien que les réformes fussent sérieuses: il y a tant de fidélité à conserver.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 14 mai

PRÉSIDENCE DE M. CALMON

BRUITS DE COULOIRS

Dans les couloirs du Sénat on s'entretient beaucoup du traité franco-tunisien dans lequel on relève plusieurs parties ambiguës.

On regrette que les députés n'aient pas cru devoir siéger hier vendredi.

On attend la réponse du général Bourbaki au sujet de la candidature sénatoriale qui lui a été offerte.

LA SÉANCE

A 3 h. 1/2, M. CALMON monte au fauteuil de la présidence.

Le Sénat reprend immédiatement la suite de la discussion en première délibération sur le projet de loi de l'avancement dans l'armée.

M. Bérault et le maréchal Pélissier parlent successivement.

Les 15 articles du projet sont ensuite mis aux voix et adoptés.

Le Sénat décide qu'il passera à une 2e délibération puis il aborde la discussion de divers projets d'intérêt local.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS dépose sur le bureau du Sénat un projet de loi relatif au droit de réunion.

La séance est levée à 4 h. 1/2. Le Sénat siégera lundi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 14 mai 1881

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

BRUITS DE COULOIRS

On commente beaucoup avant la séance, la convocation spéciale de la commission du scrutin de liste. M. Boyeret, rapporteur, est arrivé à Paris en bonne santé et va présenter son rapport à la Chambre.

On dit favorablement au scrutin d'arrondissement.

Les journaux italiens ne peuvent cacher l'irritation que leur cause la signature du traité franco-tunisien.

LA SÉANCE

A deux heures la séance est ouverte.

M. JULIUS FERRY expose devant la Chambre comme il l'a fait au Sénat, les principaux articles du traité conclu avec le bey de Tunis.

M. LE PRINCE DE LIGNY adresse à M. Jules Ferry, président du Conseil des ministres, une question sur le fait de la mise en non activité de deux chefs de bataillon, au bureau de la Chambre un projet de monument à ériger en Algérie à la mémoire des membres de la mission Flatters.

Le recrutement de l'armée

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant modification de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée.

M. LAUREY développe un contre-projet tendant à faire disparaître de la loi militaire toutes les exemptions et tous les privilèges dont bénéficient actuellement les membres du clergé et les membres du corps enseignant.

Le système de la commission qui admet encore des dispenses et des atténuations serait inutile au point de vue militaire et ne donnerait pas satisfaction aux réclamations qui se produisent au point de vue social.

Les membres du clergé sont des fonctionnaires, ainsi que cela ressort évidemment de la formule du serment que prêtent les évêques, et

cabinet de travail; — puis elle a levé la portière, et elle est entrée dans la chambre de M. Roger.

A peine seule dans ce cabinet, j'ai été saisie brusquement par l'étranger et — pour dire le mot — par l'inconvenance, au moins apparente, de ma situation. J'avais beau me rappeler tout ce qui pouvait justifier ma démarche, tout ce qu'il y avait d'exceptionnel dans les circonstances qui me l'avaient conseillée, dans l'état malheureux de M. Roger et dans la réserve qu'il lui imposait, j'étais beau me dire que par la force des choses les rôles ordinaires se trouvaient en quelque sorte sortis renversés entre nous deux: — je n'en étais pas moins là, à sa porte, attendant son bon plaisir comme une esclave d'Orient, et — n'étant pas d'humeur très-humble — cela me semblait tout au moins désagréable.

Ce sentiment de malaise s'accusait plus péniblement à mesure que ma solitude se prolongeait, et qu'on me laissait le temps de la réflexion, sur lequel je n'avais pas compté. Mon imagination n'avait représenté cette scène comme devant être une répétition exacte, vive et rapide et celle qui m'avait tant émue un instant auparavant... un étonnement un cri, un plan, un transport... Mais, au lieu de cela, les minutes succédaient aux minutes; j'en étais à travers l'épaisseur de la portière des claquements à demi-vus, des ébranles — et enfin, un ébranle raisonné, une sorte de discussion en règle... Le sang me quittait le

que devraient porter les autres membres du corps, si on ne les considérait comme fonctionnaires liés par l'engagement de leur supérieur hiérarchique.

Mais l'exercice de cette fonction n'est, ce qui a permis de ne pas étendre jusqu'à eux l'irresponsabilité des fonctionnaires. Quant aux membres du clergé, ils ne sont pas plus grandes pour la partie que pour d'autres fonctions très mal rémunérées.

Le clergé, l'enseignement sont peut-être aussi difficiles, au moins pendant quelque temps, mais la suppression du privilège présente pas d'avantages généraux pour qu'on ne s'arrête pas à cet inconvénient particulier.

C'est l'application du droit commun qui est réclamé par l'opinion publique, par les membres de l'enseignement et par les membres des corps autres que le clergé catholique.

Tous les citoyens doivent supporter l'impôt du sang, et puisque les ecclésiastiques ont les droits de citoyens ils doivent en avoir aussi les charges.

En Italie, aucune immunité n'existe en faveur du clergé, et si la France a été dotée, elle doit au moins s'engager à son tour dans cette voie de l'égalité et du droit commun.

M. PAUL BERT, rapporteur, répond que le projet de M. Labuze est extrêmement simple, mais qu'il n'exercerait pas une fonction d'Etat, ce qui a permis de ne pas étendre jusqu'à eux l'irresponsabilité des fonctionnaires.

M. LAUREY considère que les ecclésiastiques sont des fonctionnaires qui ont été toujours assimilés aux membres de l'enseignement. Cette assimilation doit être maintenue, dans un intérêt politique qui ne saurait être contesté.

M. MADIER DE MONTJAU dit qu'il comprend l'opposition que les membres de la droite font au projet de M. Labuze, mais qu'il ne peut considérer toujours la religion catholique comme une religion d'Etat.

Répondant aux arguments de la commission, l'orateur ne peut s'expliquer l'appui qu'elle donne au projet qui a les sympathies du gouvernement, et le résultat d'une habile tactique parlementaire.

L'orateur, résumant ses griefs, conclut en disant qu'il n'a rien de plus à dire, mais que pas un mot mauvais dont le pays saurait malheureusement ce que lui en vaudrait.

M. PAUL BERT réplique et dit qu'il n'est pas exact que la commission manque de franchise.

L'orateur invoque le témoignage des évêques catholiques contre l'adoption de la proposition de M. Labuze, et dit que la commission doit donner aucun résultat pratique.

BULLETIN DU TRAVAIL

M. Ch. Baratte, menuisier-charpentier (patron) a adressé aux journaux la lettre suivante:

« Lille, le 13 mai 1881.

« Monsieur le rédacteur,

« Comptant sur votre bienveillance habituelle, je vous prie de vouloir bien insérer les lignes suivantes dans votre journal.

« M. Ruchos, entrepreneur à Lille, rue Nicolas-Leblanc, s'est prié à dire dans un lieu public que j'avais donné une somme de 20 francs à la Chambre syndicale ouvrière, et de plus, il a dit, en présence des entrepreneurs, avoir vu dans votre journal la mention de ce fait.

« Je tiens, monsieur, à démentir cette allégation de la manière la plus complète.

« Et je vous présente, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

« Votre lecteur assidu: CH. BARATTE. »

NOUVELLES MILITAIRES

Le cheval du capitaine d'infanterie

Puisqu'il est bien décidé aujourd'hui que l'on donnera un cheval aux capitaines d'infanterie, l'on peut, sans crainte d'influencer la décision à intervenir, donner son avis sur l'utilité de ce cheval à la guerre.

Ceux qui l'ont demandé admettront une légère critique dont le but est d'amener une étude consciencieuse de la question de savoir si le cheval n'est pas un objet qui parce qu'il a été bien établi probablement qu'il doit être utile au feu. Le moment où le cheval deviendra indispensable sera sans contredit celui où le capitaine aura besoin de parcourir la ligne de ses tirailleurs, même à proximité de la ligne de feu (1).

Il s'agit donc de savoir si le capitaine pourra impunément se porter à cheval partout où sa présence deviendra nécessaire.

L'expérience fait croire le contraire à de vieux fantassins endurcis qui jugent les choses froidement n'ayant jamais eux, éprouvé le besoin de caracolier sur les places publiques.

Le 14, août 1870, des pelotons ennemis sont descendus bravement des collines en face de Borny; derrière chaque peloton se trouvait un officier à cheval. Quelques minutes après, alors que les tirailleurs se

(1) D'après le rapport de la direction d'infanterie, le capitaine ne resterait même que dans le cas d'une grande formation de combat. (Note de la rédaction.)

étaient dans la plaine, l'on vit enlever ces officiers en selle, mais ce ne fut pas pour longtemps. Dès que les tirailleurs furent à bonne portée sur la ligne de feu et derrière les premiers groupes de soutiens, il n'y avait plus de cheval. Ils avaient mis pied à terre; ils étaient redevenus fantassins. — Le combat de Borny fut le premier que soutinrent les troupes de Metz, après Forbach; dans les combats qui suivirent, les tirailleurs allemands et leurs soutiens se présentèrent sans cavaliers. Il est probable que les chevaux étaient liés en arrière, par ordre.

De notre côté, l'on vit peu d'officiers de cavalerie se tenir impudemment à cheval à une courte distance des tireurs de bataillons.

Si les capitaines français avaient eu leur cheval, ils auraient certainement mis pied à terre, ou bien, par une mauvaise mal entendue, ils auraient entraînés leurs compagnies de leurs chefs (2).

Tout le monde se rappelle les doubles rouges des anciens cabans d'officiers; dans les marches militaires, le caban roulé la doublure en dehors donnait fort bon air avec le hausse-col rayonnant par là-dessus. L'on se présentait ainsi sur les champs de bataille d'Italie et peut-être sur d'autres encore; on vint aussi de cette façon à Borny, mais les camarades qui ne tombèrent pas le 14 roulèrent pour la journée du 16 août, leurs cabans le noir en dehors, car l'expérience de Borny avait démontré que le rouge était compromettant devant les fusils à aiguille.

Le cheval est comme la doublure rouge — comme le hausse-col, — dangereux pour un officier obligé de se mouvoir en première ligne sur le champ de bataille. Il s'agit donc d'aviser dès aujourd'hui, pour qu'à la première affaire nos capitaines n'aillent pas, par un sentiment exagéré du devoir, se poser comme cible devant les tirailleurs ennemis; il faut que le règlement sur les manœuvres édicte des règles précises, indiquant dans quel cas le commandant de compagnie devra demeurer à cheval, dans quel cas il devra en descendre (3). En laissant nos officiers libres de s'abandonner à leur chevaleresque bravoure, on risquerait de compromettre l'avenir. Nous le répétons. Il s'agit d'aviser et d'aviser promptement.

Le temps presse.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Par arrêté préfectoral en date du 10 courant, la circulation sera interrompue du 15 mai au 11 juillet prochain, sur le chemin vicinal d'intérêt commun n° 146, dans la partie comprise entre les quatre cantons de la route départementale n° 19 de Roubaix à Saint-Amand, par suite de travaux à exécuter.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par les chemins vicinaux n° 4 et 9 de Lesquin et n° 2 de Sainghin-en-Mélantois.

La Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Lille vient de se constituer comme suit pour 1881-82:

M. Herlin, de Lille, président; M. Debry, d'Armentières, premier syndic; M. Lebigre, de Lille, deuxième syndic; M. Duchange, de Roubaix, rapporteur; M. Jules Lefebvre, de Lille, secrétaire; M. Dujardin, de Lille, trésorier. — Membres: M. Deron d'Aubers; M. Cousin, de Phalempin; et M. d'Halluin, de Linselles.

L'école supérieure de pharmacie de Paris a décerné pour la première fois le diplôme de pharmacien supérieur à M. Lotar, de la faculté de Lille.

Les journaux républicains annoncent que M. Devaux, député du Pas-de-Calais, est atteint depuis quelques jours d'une pleurésie qui l'empêchera de rendre part aux premiers travaux de la Chambre.

Comme les années précédentes, à pareille époque, les travaux du concours sont terminés. La Société Hippique Française fait établir à l'Exposition de la citadelle, à Lille, desécuries pour 150 chevaux, et de nombreuses tribunes.

Des prix seront décernés aux plus beaux aielages, aux plus vites trotteurs et aux sauteurs les plus extraordinaires. De nombreux engagements sont annoncés et tout fait espérer un concours encore plus brillant que les années précédentes, ce qui peut paraître pourtant impossible.

On annonce pour la fin de juin, la réunion à Lille d'un congrès Eucharistique. Nous ne pouvons qu'approuver l'initiative prise par le comité catholique du Nord que l'on est toujours certain de trouver au premier rang.

L'admission aux séances qui ne seront pas publiques et dans lesquelles on s'occupera exclusivement des œuvres eucharistiques, n'aura lieu que sur la présentation d'une carte nominative délivrée par le secrétaire du comité catholique, M. G. Champeroux, 43, rue Négrier, à Lille.

Dans le prochain numéro, nous donnerons le programme du congrès eucharistique.

Hier soir, vers neuf heures, le nommé Napoléon Poutin, âgé de 26 ans, messager à Seclin, en voulant monter, place

nous partions aujourd'hui, je suppose... vous nous accorderez bien un sursis de quelques jours?

Il a secoué la tête en souriant, et il a baissé sa main. Nous nous sommes alors retirés, sa mère et moi.

Ma grand-mère, en apprenant le résultat de cette conférence, a déclaré que la conduite de M. de Louvercy lui paraissait parfaitement correcte et honorable. Je pense de même, et, après avoir été si fort choqué et mortifié de la peu d'empressément qu'il mettait à m'accueillir et à me répondre, je regretterais beaucoup maintenant qu'il eût agi autrement. Je lui suis gré de ses hésitations et de ses scrupules, bien que j'y sente, à la réflexion, quelque chose de plus que ce qu'il m'a dit. — Oui, sans doute, il craint d'abuser d'un mouvement d'enthousiasme romanesque qui pourrait être sujet au repentir; mais il craint aussi d'accepter le don d'un cœur blessé, qui n'est peut-être pas encore et qui ne sera peut-être jamais guéri de sa blessure. Car il est certain qu'il a soupçonné tout au moins mon attachement pour M. d'Ebis. Il ne pouvait se permettre de me demander une explication à cet égard; mais, si délicate qu'elle puisse être, je la lui donnerai un jour ou l'autre, et, comme il est honnête homme, il sera content de moi. — Oui, c'est un cœur blessé, un cœur saignant que je lui offre, mais un cœur pourtant dévoué et fidèle.

« Comme vous voudrez, monsieur, mais je ne changerai pas. Au revoir... à tantôt... car vous n'exigez plus que

pour la vente au enchères des laines venant des pays étrangers, il sera délégué, le 15 de ce mois, des billets d'aller et retour, aux prix suivants:

Table with 2 columns: Destination and Price. Rows include De Lille au Havre 1re classe 57.45, De Roubaix 1re 43.10, De Tourcoing 2e 44.20, De Fourmies 1re 44.80, De Fourmies 2e 66.85, De Fourmies 3e 30.10.

Les coupons de retour sont valables jusqu'au 22 mai inclus.

A partir d'aujourd'hui 15 mai, le service des trains entre Lille et Tourcoing, est modifié.

Le train supplémentaire du soir, tant redoublé par les deux villes est enfin établi.

Il partira de Lille à 11 h. 45 du soir, au lieu de 11 h. 15.

Divers autres changements sont opérés, Nous les avons indiqués dans notre numéro d'hier.

La circulation sera interrompue du 15 mai au 11 juillet prochain sur le chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 146 dans la partie comprise entre les quatre cantons de la route départementale n° 19 de Roubaix à Saint-Amand, pour l'exécution des travaux de restauration.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par les chemins vicinaux numéros 4 et 9 de Lesquin, et n° 2 de Sainghin-en-Mélantois.

La Jeunesse Roubaissienne, société de Gymnastique et d'Armes offrira une fête musicale et Gymnique à ses membres honoraires le dimanche 15 mai, à 4 heures précises du soir.

Voici le programme:

PREMIÈRE PARTIE

1. Au son de cloison, Pas redoublé (E. Marie). Faufaire. 2. Les deux Amis, fantaisie (Teissier). 3. Mouvements des mains, par une section de Gymnastes. 4. Romance, par M. Ch. Hache. 5. Air varié sur piston, par M. F. Timmer. 6. Chansonnette, L. Demarçaillet.

DEUXIÈME PARTIE

1. Les clairons en marche, Pas redoublé (Ziegler). Faufaire. 2. Ouverture militaire, fantaisie (Goussier). 3. Travail libre sur engins par une section de Gymnastes. 4. Mélodie, par M. Ch. Hache. 5. Duo pour pistons, par MM. Béhais et Timmer. 6. Chansonnette, par L. Demarçaillet.

Le piano sera tenu par M. Finance.

Par arrêté préfectoral en date du 10 courant, la circulation sera interrompue du 15 mai au 11 juillet prochain, sur le chemin vicinal d'intérêt commun n° 146, dans la partie comprise entre les quatre cantons de la route départementale n° 19 de Roubaix à Saint-Amand, par suite de travaux à exécuter.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par les chemins vicinaux n° 4 et 9 de Lesquin et n° 2 de Sainghin-en-Mélantois.

La Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Lille vient de se constituer comme suit pour 1881-82:

M. Herlin, de Lille, président; M. Debry, d'Armentières, premier syndic; M. Lebigre, de Lille, deuxième syndic; M. Duchange, de Roubaix, rapporteur; M. Jules Lefebvre, de Lille, secrétaire; M. Dujardin, de Lille, trésorier. — Membres: M. Deron d'Aubers; M. Cousin, de Phalempin; et M. d'Halluin, de Linselles.

L'école supérieure de pharmacie de Paris a décerné pour la première fois le diplôme de pharmacien supérieur à M. Lotar, de la faculté de Lille.

Les journaux républicains annoncent que M. Devaux, député du Pas-de-Calais, est atteint depuis quelques jours d'une pleurésie qui l'empêchera de rendre part aux premiers travaux de la Chambre.

Comme les années précédentes, à pareille époque, les travaux du concours sont terminés. La Société Hippique Française fait établir à l'Exposition de la citadelle, à Lille, desécuries pour 150 chevaux, et de nombreuses tribunes.

Des prix seront décernés aux plus beaux aielages, aux plus vites trotteurs et aux sauteurs les plus extraordinaires. De nombreux engagements sont annoncés et tout fait espérer un concours encore plus brillant que les années précédentes, ce qui peut paraître pourtant impossible.

On annonce pour la fin de juin, la réunion à Lille d'un congrès Eucharistique. Nous ne pouvons qu'approuver l'initiative prise par le comité catholique du Nord que l'on est toujours certain de trouver au premier rang.

L'admission aux séances qui ne seront pas publiques et dans lesquelles on s'occupera exclusivement des œuvres eucharistiques, n'aura lieu que sur la présentation d'une carte nominative délivrée par le secrétaire du comité catholique, M. G. Champeroux, 43, rue Négrier, à Lille.

Dans le prochain numéro, nous donnerons le programme du congrès eucharistique.

Hier soir, vers neuf heures, le nommé Napoléon Poutin, âgé de 26 ans, messager à Seclin, en voulant monter, place

nous partions aujourd'hui, je suppose... vous nous accorderez bien un sursis de quelques jours?

Il a secoué la tête en souriant, et il a baissé sa main. Nous nous sommes alors retirés, sa mère et moi.

Ma grand-mère, en apprenant le résultat de cette conférence, a déclaré que la conduite de M. de Louvercy lui paraissait parfaitement correcte et honorable. Je pense de même, et, après avoir été si fort choqué et mortifié de la peu d'empressément qu'il mettait à m'accueillir et à me répondre, je regretterais beaucoup maintenant qu'il eût agi autrement. Je lui suis gré de ses hésitations et de ses scrupules, bien que j'y sente, à la réflexion, quelque chose de plus que ce qu'il m'a dit. — Oui, sans doute, il craint d'abuser d'un mouvement d'enthousiasme romanesque qui pourrait être sujet au repentir; mais il craint aussi d'accepter le don d'un cœur blessé, qui n'est peut-être pas encore et qui ne sera peut-être jamais guéri de sa blessure. Car il est certain qu'il a soupçonné tout au moins mon attachement pour M. d'Ebis. Il ne pouvait se permettre de me demander une explication à cet égard; mais, si délicate qu'elle puisse être, je la lui donnerai un jour ou l'autre, et, comme il est honnête homme, il sera content de moi. — Oui, c'est un cœur blessé, un cœur saignant que je lui offre, mais un cœur pourtant dévoué et fidèle.

« Comme vous voudrez, monsieur, mais je ne changerai pas. Au revoir... à tantôt... car vous n'exigez plus que

Philippe-le-Bon, à Lille, sur la voiture en marche du sieur Moulin, messager d'Annoy, est tombé sous le lourd véhicule dont les roues lui ont fracturé le bras droit, la cuisse et la jambe gauche et lui ont fait, en outre, une très grave blessure à la tête. Transporté dans le presbytère de Saint-Michel, ce malheureux messager y a reçu les soins de M. L. Lebrun, pharmacien, et Lober, médecin, puis a été transporté à l'hôpital Sainte-Eugénie.

Après avoir passé une nuit affreuse, au milieu de grandes souffrances, Poutin est mort samedi matin par suite des blessures multiples qu'il avait reçues.

Un certain nombre de fausses pièces d'argent de France à l'effigie de Charles X, et au millésime de 1817, viennent d'être mises en circulation à Lille. Le métal avec lequel elles ont été coulées s'entame facilement. De plus, elles produisent en tombant un son mat.

L'instruction sur les empoisonnements au milieu de grandes souffrances, Poutin est mort samedi matin par suite des blessures multiples qu'il avait reçues.

L'individu arrêté ne toujours sa culpabilité avec la plus grande énergie, bien que les charges relevées contre lui soient des plus graves.

On signale, à Lille, les disparitions des nommés Edmond Mauluit, teinturier, âgé de 19 ans; Arthur Tille, teinturier, même âge, et Alfred Caron, journalier, âgé de 43 ans; ce dernier est disparu de son domicile, rue de la Vieille-Comédie, depuis le 7 mai.

Exposition des Beaux-Arts à Lille

2e liste. — MM. Léonard Danel, 200 fr.; Toiffer, 25; Fontaine, 25; Sproit, 35; Olivier Merson, 25; Alphonse Blondeau, 50; Ricouart-Porchet (à La Madeleine), 25; Eugène Blondeau, 25; Ernest Herlin, 50; Théodore Goussier, 25; Crespeil-Tilly, 150; Drouesseux, 25; Sauvage, 25; le docteur Delaage, 26; Parent, 25; Masquelet, 25; Camille Benoit, 25; Courmont père, 25; l'abbé Garnel, 25; Emile Bigo, 35; Delécloux, notaire, 35; Lemaire, notaire, 25; Alphonse Delesalle, 25; Eugène Werstraete (à Lomme), 35; Roques, 35; Adolphe Mas, 25; Masquelet, 55; Mme Curtis, 35; Mme Laurand, 35; Mm. Vironot, 35; René Fellez, 35; Henri Leloir, 35; Emile Le Blain, 35; Camille Langlard, 45; Paul Del